

DEPUIS CARTHAGÈNE

LA SOCIÉTÉ CIVILE DU CONTINENT LANCE UN APPEL URGENT À SURMONTER LA CRISE HUMANITAIRE DES MIGRANTS HAÏTIENS ET À PROTÉGER LEURS DROITS FONDAMENTAUX DANS LES AMÉRIQUES

Depuis Carthagène, en Colombie, face à la grave situation humanitaire et des droits fondamentaux des migrants haïtiens, représentants d'organisations internationales, de migrants, des droits de l'homme et de la société civile lancent un appel aux Gouvernements et aux États des Amériques pour que la situation des migrants haïtiens devienne une des principales priorités du continent.

Carthagène, Colombie, 26 mai 2017

Durant les journées du 25 et 26 mai 2017, des représentants d'organismes de la coopération internationale, d'universités et des organisations des droits de l'homme, de migrants et de la société civile en général, en Haïti, aux États-Unis, au Mexique, en Colombie, en République Dominicaine, au Brésil, au Chili, en Equateur, au Pérou et au Canada se sont réunis à Carthagène des Indes pour discuter ensemble sur la crise humanitaire des migrants haïtiens dans la région et faire une DÉCLARATION CONJOINTE qui invite les Etats à réagir face à cette situation.

La migration haïtienne en Amérique Latine a connu une croissance exponentielle à la suite du tremblement de terre dévastateur qui a affecté ce pays caribéen en janvier 2010. Des pays comme le Brésil, le Chili, l'Équateur, le Mexique et le Venezuela deviennent alors la destination de ce nouveau flux. Actuellement, on considère que plus de cent mille Haïtiens ont migré durant les sept dernières années en Amérique Latine, principalement au Brésil, au Chili et en Equateur. Cependant, depuis plus de deux ans, la migration haïtienne cherche à traverser le continent du Sud vers le Nord, parcourant plus de dix pays, pour atteindre les États-Unis à la recherche de meilleures opportunités de vie.

À la longue et dangereuse traversée de la population migrante haïtienne, s'ajoutent les décisions des Gouvernements de fermer leurs frontières aux migrants, d'augmenter les obstacles à la régularisation migratoire, de limiter leur séjour dans les pays de destination, de mettre des barrières à l'accès aux services de base et, dans certains cas, de promouvoir des mesures ouvertement discriminatoires.

En ce sens, les organisations réunies à Carthagène des Indes, dans le cadre du Forum international sur la Migration Haïtienne dans les Amériques, font une DÉCLARATION dans laquelle, elles

1. Réclament qu'Haïti soit défini comme une priorité dans l'agenda du Pacte mondial sur les migrations et dans le cadre de tous les engagements que prendront les gouvernements du monde, selon ce qui a été défini dans la Déclaration de New York de 2016; elles demandent également que soit étendue aux migrants haïtiens, majoritairement noirs, la protection spéciale établie dans le Cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) des Nations-Unies.

2. Expriment une profonde préoccupation au sujet des politiques régressives envers les migrants haïtiens.
3. Rappellent au monde entier qu'aucun migrant n'est illégal et qu'il est du devoir des États de protéger les droits des migrants.
4. Invitent le nouveau Gouvernement d'Haïti à jouer un rôle proactif dans la protection des droits de ses citoyens, à les soutenir à travers ses représentations consulaires et à faciliter leur documentation en vue d'une migration digne et respectueuse des droits humains.
5. Reconnaissent les bonnes pratiques observées en Amérique du Sud dans le domaine de la régularisation, l'intégration et l'accueil des migrants, notamment le cas du Brésil qui a régularisé la situation de plus de 80.000 Haïtiens. Elles invitent à poursuivre ces pratiques, à les renforcer et à promouvoir leur extension dans la région.
6. Réclament de manière urgente l'octroi aux migrants haïtiens vivant aux États-Unis d'un TPS (Statut de Protection Temporaire) d'une plus grande durée, accompagné de solutions à moyen et à long terme qui ne conduisent ni à l'expulsion ni au retour involontaire des 60.000 migrants haïtiens en situation de vide juridique.
7. Manifestent leur soutien au processus de paix en Colombie et invitent le Gouvernement colombien à devenir un exemple dans la région comme pays de protection des migrants et des réfugiés.
8. Appellent le monde universitaire à mener des recherches sur l'histoire d'Haïti en vue de contribuer à déconstruire les stéréotypes qui existent sur ce pays en Amérique Latine et à créer des programmes de bourses d'étude et de mobilité pour les Haïtiens.
9. Exhortent les médias à connaître, à rendre plus visible la situation des migrants haïtiens et à en faire une priorité dans leur agenda d'information, ce qui permettra de mettre en place des alliances journalistiques binationales et internationales.
10. Sont conscientes de ce que les organisations internationales qui s'occupent de la protection des droits des migrants et des réfugiés haïtiens sont et seront des agents fondamentaux pour la promotion et matérialisation des droits des migrants et des réfugiés haïtiens.
11. Recommandent le renforcement du cadre juridique interaméricain, par la formation d'agents locaux et l'augmentation des budgets, en vue de garantir la protection effective des migrants haïtiens dans le continent, tout en considérant les particularités de ce flux.
12. Invitent les Etats d'Amérique à soutenir les mécanismes d'articulation, de coopération et de dialogue afin de se soucier de façon intégrale et effective des personnes en besoin de protection internationale, et ceci afin d'appliquer d'une manière effective le droit international en la matière, prenant en compte la ratification et l'application de la Convention relative au statut des apatrides.

13. Convient les États, selon les accords du Plan d'Action du Brésil, à développer des lois et des actions qui incorporent la prévention, la protection des personnes et des solutions face aux problèmes de nationalité et de documentation, y inclus l'apatridie.

14. Encouragent le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés à consolider ses bureaux dans le continent américain, notamment en Haïti, au Mexique et en République Dominicaine, et à intensifier le dialogue avec les États de la région en vue d'améliorer les mécanismes et procédures orientés à prévenir tout risque d'apatridie et à fournir des solutions légales adéquates aux personnes en besoin de protection internationale, notamment les réfugiés, les demandeurs d'asile et les apatrides.

15. Expriment qu'il est impératif de donner une réponse effective aux besoins des migrants d'autres nationalités du continent américain, de manière spécifique aux migrants vénézuéliens et cubains; et ce, selon une approche de droits et des pratiques de fraternité et de solidarité.

16. Lancent un appel aux États à mettre en œuvre des politiques internes d'intégration et d'ouverture qui garantissent les droits sociaux, économiques et culturels, de telle sorte que la migration soit une option et non une nécessité face aux modèles sociaux et économiques basés sur l'exclusion.

17. Considèrent opportun de demander un avis consultatif à la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme sur Haïti.

18. Estiment nécessaire de demander à la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme l'élaboration d'un rapport sur la migration haïtienne.

19. Invitent l'Organisation des États Américains (OEA) à émettre une résolution pour faire face à la migration haïtienne.

Après la réunion de Carthagène, les organisations réunies œuvreront à la construction d'un plan d'action commun et d'un réseau continental de plaidoyer et de suivi des actions des États en matière migratoire, selon une approche fondée sur les droits de l'homme et axée sur le genre.

Plus d'information:

WOOLDY EDSON LOUIDOR, Instituto de Estudios Sociales y Culturales PENSAR - Pontificia Universidad Javeriana. Téléphone portable: (57)3204489112

CAMILA ESPITIA, Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento -CODHES. Téléphone portable: (57)3114493375